

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 65 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Proximité

Quand un mot revient constamment sur toutes les lèvres, c'est que la chose qu'il désigne est en train de disparaître. Il en va ainsi du mot *proximité*. C'est un fait qu'on ne commence à parler de police, de banque ou de poste «de proximité» que lorsque la direction centrale ferme les bureaux locaux au profit d'un ou deux grands centres à partir desquels rayonneront des émissaires motorisés et bourrés de compétences. La «pastorale de proximité» est devenue à la mode au moment même où le chambardement d'«Eglise à venir» diminuait le nombre des pasteurs de paroisse tout en augmentant celui des «lieux d'Eglise». Il en va de même en économie. Dans notre édition précédente, nous citions *Domaine public*: «La gestion à distance, anonyme, sans visage, n'est pas tolérable.» Au fond, ce que *DP* demande, au moment même où la mondialisation rend les réseaux économiques plus opaques que jamais, c'est un patron de proximité.

Le discours – nostalgique et impuissant – sur la proximité est une tentative de contrebalancer la déshumanisation des ensembles urbains, le dépeuple-

ment des campagnes, l'éloignement des centres de décision, l'anonymat de l'administration. Sa ritournelle magique évoque les cités non tentaculaires, les villages non globaux, les contacts personnels, la vie telle qu'elle se déroulait à une époque bénie où tout le monde se connaissait, pour le pire et parfois le meilleur. La proximité nous rassure et nous réchauffe. Elle nous encoconne. C'est bien agréable, et on a envie de rejoindre le chœur récurrent de ses adulateurs.

Mais en même temps, comment ne pas voir, dans cette obsession de la proximité, un résidu du *small is beautiful* des babas des années 70, une nouvelle expression de leur idéal piteux qui consistait principalement à passer leur vie sous la couette en mâchant des légumes crus?

Est-on d'ailleurs bien sûr que la proximité soit toujours la panacée? Il arrive qu'un certain anonymat des grandes villes protège la sphère personnelle mieux que la proximité intrusive des petites communautés. Les villes jouissant de l'immédiateté impériale profitaient d'une double liberté sous ce protecteur éloigné, à la fois dissuasif

pour leurs ennemis et peu encombrant pour elles. La proximité imposée par la vie sociale et professionnelle peut aussi nous distraire de l'essentiel, nous contraignant à nous limiter aux problèmes du quotidien. Et c'est alors dans une retraite stricte et loin de tous que nous trouvons les moyens de nous réhumaniser.

Et ces terribles interlocuteurs qui vous parlent sous le nez, vous contraignent à reculer – bien inutilement, car ils nous suivent pied à pied – et vous plaquent contre la muraille pour vous assaillir de théories complexes sur le monde, agrémentées d'interjections pleines de miettes de croissants? Proximité, promiscuité plutôt, à laquelle on préférerait le plus inhumain des éloignements!

Sauf motifs intimes, notre psychisme refuse cette proximité physique. Nous sécrétons autour de nous un espace qui fait tampon avec la réalité. Cet espace nous appartient. On n'y pénètre pas sans notre accord. Son épaisseur est déterminée par notre instinct de conservation, mais aussi par les mœurs. Pour un Américain, par exemple, cet espace est deux fois plus grand que pour un Européen.

Il en va de la «proximité» comme de l'«ouverture», de la «mobilité» ou de la «transparence». Faire un absolu d'un mot, y voir une «valeur» en soi, c'est verser dans la liturgie idéologique et du même coup s'empêcher d'aborder convenablement les problèmes.

Car il ne s'agit pas d'imposer la proximité par principe, mais de déterminer la distance adéquate dans chaque cas. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas que le pasteur soit tout près de moi pour me tenir la main. J'ai besoin qu'il ait une vision d'ensemble de la paroisse, qu'il maîtrise ce qui s'y passe et soit tenu au couvant de la chute inévitable des aérolithes ministériels régionaux ou cantonaux. La vraie question n'est pas de savoir si la pastorale doit être «de proximité» ou non, mais de savoir à quelles conditions il est possible d'exercer l'autorité pastorale sur un territoire donné. Il en va de même pour l'administration de la justice, la distribution du courrier et l'intervention de la police.

Précisons donc: proximité de qui? de quoi? dans quel but?

OLIVIER DELACRÉTAZ

Où est l'absurdité?

Au lendemain des dernières votations fédérales, on pouvait lire dans *Le Temps* le commentaire suivant:

«La prorogation du régime financier n'était pas contestée. Il est dès lors quelque peu absurde de devoir mécaniquement demander l'aval régulier du peuple pour percevoir l'impôt fédéral direct et la TVA.»

Absurdité? Oui, mais où? Le vote de l'impôt est un droit fondamental du contribuable, et du moment que le législateur avait choisi de prolonger la vie de l'IFD, il n'était pas absurde, bien au contraire, de faire voter peuple et cantons. L'absurdité initiale est ailleurs: dans la superposition de deux régimes d'imposition directe, avec leur coûteux cortège de compétences partagées ou concurrentes, de va-et-vient de milliards entre Confédération et cantons et autres complications. Aucun parti ne propose de supprimer l'échelon cantonal: ce serait s'exposer à un refus massif. Mais personne ou presque ne propose de supprimer carrément l'échelon fédéral, au risque de priver la Confédération d'une ressource importante. Alors on s'arrête d'un commun accord à mi-chemin, dans un provisoire périodiquement renouvelé qui ne résout rien, mais qui réserve au moins l'avenir. L'absurdité, ce n'est pas la consultation populaire elle-même, mais l'incapacité politique de faire un choix définitif.

L'impôt fédéral direct est contraire au principe fondamental de tout Etat fédératif: il ne doit pas y avoir de subordination directe des personnes au pouvoir fédéral. Une exception en Suisse; parfaitement admise, mais c'est la seule: les obligations militaires. Le Vaudois le plus fédéraliste ne voit aucune objection à un ordre de marche pour Coire ou Walenstadt, mais il s'insurgera toujours contre l'ordre de payer à Berne ce qu'il reste disposé – il le faut bien – à payer à son Canton.

Le retour définitif à un partage raisonnable des compétences n'ira pas, c'est évident, sans un sérieux remue-ménage. L'élévation de la TVA compenserait dans une large mesure la perte de ressources subie par la Confédération. Surtout, les barèmes cantonaux devront être remaniés, soit alourdis vers le haut pour atteindre les contribuables aisés libérés de l'IFD, soit allégés vers le bas pour décharger des contribuables modestes frappés par la hausse de la TVA. Tout cela demande études et débats, mais ne se heurte à aucune impossibilité. Un seul obstacle... et c'est là l'absurdité initiale: le manque de volonté politique de choisir, puis de réformer ce qui doit l'être. Il nous reste maintenant quinze ans pour y parvenir... ou pour capituler une nouvelle fois. Au travail!

PHILIBERT MURET

Ansermet de Langendorf

Sous le nouveau titre *Ernest Ansermet, une vie de musique*, la collection «Le savoir suisse» réédite l'ouvrage de Jean-Jacques Langendorf paru en 1977 chez Slatkine (*Ernest Ansermet ou la passion de l'authenticité*). Cette nouvelle édition comprend une bibliographie actualisée, et surtout une chronologie détaillée qui font de ce petit ouvrage une introduction commode à son sujet, dans l'esprit des autres titres de cette précieuse collection. Il ne manque qu'une discographie, pour laquelle on se reportera à la réédition de 2003 des *Fondements de la musique dans la conscience humaine* d'Ansermet chez Laffont, collection «Bouquins».

Soutenue par une érudition sans faille, l'étude de Langendorf se recommande aussi par son style alerte qui en rend la lecture fort aisée. A travers les amitiés célèbres qui lient Ansermet à des personnalités artistiques parmi les plus remarquables de son temps, on parcourt un siècle décidément très riche, où se croisent Ravel, Falla, Bartók, Honegger, Bloch, Martin, Britten, Ramuz, Auberjonois, et surtout Stravinsky. La féconde amitié entre le Russe et le Vaudois, née au début de la

première guerre, entraînera la création de plusieurs chefs-d'œuvre, tels *L'Histoire du soldat*, *Pulcinella*, *Renard* ou *Noces*. L'origine de la brouille qui séparera durablement ces deux puissants caractères est à mettre sur le compte de divergences esthétiques qui iront en s'accroissant, surtout à partir de l'inattendue volte-face dodécaphonique de Stravinsky.

La partie la plus riche du livre de Langendorf est consacrée à l'exposé des idées contenues dans *Les Fondements de la musique dans la conscience humaine*. L'auteur avait sacrifié plusieurs années de sa vie à cette somme de phénoménologie musicale au détriment de la direction d'orchestre. De cet ouvrage polémique, vaste et complexe, Langendorf sait dégager les principes et les orientations comme personne n'avait su le faire avant lui.

J.-B. ROCHAT

Référence: Jean-Jacques Langendorf, *Ernest Ansermet, une vie de musique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, collection «Le savoir suisse», 2004, 120 p.

Dans un régime démocratique,
les politiques sont les condensateurs de l'imbécillité.

Nicolás Gómez Dávila

Thomas Hirschhorn ou l'apologie du n'importe quoi A propos de «Swiss-swiss democracy»

L'intérieur le plus désolant de Paris se trouve actuellement au numéro trente-huit de la rue des Francs-Bourgeois, au cœur du quartier du Marais. Créé bruyamment par un certain Thomas Hirschhorn, grison d'origine, qui se présente lui-même comme un artiste sans prétentions esthétiques, mais qui a voulu que cela se sache. Pour le malheur du contribuable suisse... et du visiteur qui, passant par là, est intrigué par une banderole de tissu blanc déchiré, sprayé des mots «Swiss-swiss democracy» en lettres rouges et dégouttantes, scotché à la diable au-dessus de la porte qui mène au Centre culturel suisse. Vous pensez alors à quelques classiques militants révolutionnaires dans quelque centre auto-géré. Mais pourquoi ici, cette apparente officialité et ces flèches que vous suivez, incertain, jusqu'à l'entrée?

La porte se referme derrière vous, et vous avez la subite impression d'être pris au piège: la cage est tout entière de carton. Des monceaux de bouts de cartons bleu, rouge et jaune pâle tapissent les murs de toutes les pièces du Centre, de haut en bas, joints les uns aux autres avec du scotch carrossier épais et brun. Le grossier bricolage est lui-même tapissé à la fois de citations, taguées tantôt hâtivement avec le même spray rouge qu'à l'extérieur, tantôt plus timidement écrites à la pointe d'un stylo noir, et de photocopies d'articles de journaux divers, tirés d'éditions plus ou moins récentes, également scotchés aux murs cartonneux. Les citations, qui strient les murs en tout sens, ont pour thème unique la démocratie, qu'elles condamnent autant qu'elles louent: *La démocratie c'est le mal, la démocratie c'est la mort; L'avis de la majorité ne peut être que l'expression de l'incompétence*; mais aussi: *L'amour de la démocratie est d'abord un état d'esprit, ou La démocratie, c'est quand on sonne chez vous à 6 heures du matin... et que c'est le*

laitier! Le mélange étonne. Les articles de journaux photocopiés, en revanche, sont visiblement le choix d'un conformiste inflexible: contre l'élection et la politique de Christophe Blocher, contre les néoconservateurs, pour la naturalisation, pour l'Europe, etc. De proche en proche, entre lesdits articles, un schéma sur feuille blanche du système de fonctionnement du *Gotthard-Basistunnel*.

Vous n'avez fait jusqu'ici que parcourir les premiers couloirs de la nouvelle œuvre et demeure de Thomas Hirschhorn. Le reste ne sera qu'autant de variations sur le même thème, avec le même matériau. Les nombreux canapés et chaises qui meublent les pièces sont ainsi entièrement recouverts de scotch carrossier. Vous saluerez ici l'abnégation de l'artiste, qui a bien dû passer quelques dizaines d'heures à recouvrir coussins et dossiers. Du point de vue politique, vous découvrez que Thomas Hirschhorn s'en prend également au mythe de Guillaume Tell dans le théâtre qu'il s'est installé; le directeur de troupe, un certain Gwanaël Morin, revendique «un théâtre bête et décisif»¹. Vous le croyez sur parole à la lecture des trois premiers points du programme de la pièce: 1/ *Intro Ski Schiller*, 2/3 *Nanibus + Police on my back*, et 3/ *Jet de fringues + musclor*. Vous apprécierez plus tard, à l'étage, le discret rappel du thème de la pièce: Hirschhorn, parmi quelques objets sous vitrine, expose deux cannettes de bière de la marque «Tell», la moins chère (et la moins bonne) de la *Coop*. Enfin, vous saviez déjà que l'artiste s'intéressait aux tunnels, vous remarquez qu'il aime également les trains: dans plusieurs pièces, vous entendez le couinement d'un petit train électrique qui suit paisiblement un circuit, passe sous quelques collines et sommets recouverts, faut-il le dire, de scotch carrossier. Thomas Hirschhorn, que vous avez la chance d'entendre expli-

quer son œuvre devant la caméra d'une chaîne de télévision française, insiste sur le train comme moyen de locomotion *collectif*, évoque aussi *le voyage à l'intérieur de soi-même* que le parcours du train symbolise, ne dira pourtant pas que le circuit désespérément monotone du modèle réduit représente la Suisse qui tourne en rond, que le passage sous les tunnels est une métaphore de la politique de l'autruche qui caractérise notre pays. Vous ne doutez pas cependant qu'il y ait pensé.

Vous pourriez encore relever l'atmosphère accueillante du lieu. Un bar est en effet ouvert en permanence, où le verre de whisky (acheté aux frais du contribuable suisse) coûte un euro seulement. Dire aussi la vie qui anime ce palais de carton: tous les jours un journal paraît, le «Swiss-swiss democracy journal», conçu par Thomas Hirschhorn, avec des articles de différents critiques sur Thomas Hirschhorn, ainsi que des rétrospectives sur l'œuvre de Thomas Hirschhorn; tous les jours également, un dénommé Marcus Steinweg, philosophe, donne une conférence au premier étage sur un thème lié de près ou de loin à la démocratie; lors de sa première intervention notamment, il a appelé de ses vœux une démocratie nouvelle qui serait «une sorte de scepticisme auto-affirmatif qui se débarrasse du luxe de la bonne conscience comme de la présomption d'être la mauvaise conscience de quelqu'un d'autre»; la démocratie «ne serait en fait pas beaucoup plus que l'aveu d'une incapacité et d'une impuissance élémentaires»², reconnues et assumées comme tel. Le conférencier thématise ici philosophiquement l'attitude que Hirschhorn confesse à l'égard de son œuvre artistique: «J'ai l'impression qu'on ne peut pas faire cela! C'est tellement simple et bête, que moi-même j'ai du mal à trouver ça intelligent. C'est tellement pas gratifiant. C'est tellement pas beau»³. Et

d'un seul coup, tout s'illumine, tout se tient merveilleusement: le scotch carrossier, ces bouts de carton pâles, ces graffitis, – tout ce fatras aussi n'est pas beau! Vous vous en retournez satisfaits, n'ayant pas moins saisi l'essence même du projet artistique de Thomas Hirschhorn.

Quand on possède une aussi claire conscience de soi-même et de son œuvre, la réaction naturelle serait de ne pas se prétendre artiste et de passer à de plus humbles besognes. Ne serait-ce pas alors que cette laideur est, dans l'esprit de Hirschhorn, la beauté absolue, cette insignifiance, le sens ultime, cette complaisance dans l'aveu de son incapacité, la révélation d'un orgueil démesuré?

BENOÎT MEISTER

¹ Ainsi l'affirme-t-il dans la présentation de la pièce qui figure au dos de l'affiche de l'exposition.

² Propos tirés du texte de la conférence, reproduit également au dos de l'affiche de l'exposition. – Ces affirmations sont certainement à mettre en rapport avec la déclaration de Hirschhorn dans son «manifeste», que nous lisons au dos de cette même affiche: «Je me révolte contre l'utilisation de la Démocratie, je me révolte contre l'absurdité de la Démocratie directe aujourd'hui en Suisse, mon pays, et je me révolte contre l'élection du conseiller fédéral Christoph Blocher». Pour avoir élu Blocher, le peuple devrait ainsi prendre acte de son «incapacité» et de son «impuissance élémentaires». Où l'on comprend également en quel sens la citation de Maurras est détournée: *La démocratie c'est le mal, la démocratie c'est la mort* quand elle mène à l'élection d'un affreux comme Blocher!

³ Thomas Hirschhorn a écrit ces phrases en parlant d'une autre de ses œuvres, intitulée «Les plaintifs, les bêtes, les politiques», exposée au Centre genevois de gravure contemporaine en 1995. Il pourrait les employer tout aussi pertinemment à propos de «Swiss-swiss democracy».

Frank Martin

Il y a trente ans, le 21 novembre 1974, décédait Frank Martin, l'une des grandes figures musicales du XX^e siècle. Contrairement à d'autres compositeurs de sa génération (Honegger ou Milhaud par exemple), il n'a pas souffert une période de purgatoire après sa mort; plusieurs de ses œuvres¹ sont régulièrement interprétées dans les salles de concert du monde entier, et chaque année paraissent des enregistrements qui contribuent grandement à la connaissance et à la diffusion de son œuvre. De plus, Frank Martin a beaucoup écrit sur la musique, sur sa conception de la création musicale, sur son rôle de créateur dans la société; ces réflexions d'une réelle profondeur ont paru en son temps aux éditions La Baconnière à Neuchâtel et sont toujours disponibles.

L'avènement du DVD apporte un plus appréciable en bouleversant l'accès aux archives sonores et visuelles; il est en effet possible, sur un seul disque, de stocker un volume impressionnant de données, ce qui met à disposition du grand public des documents qui lui restaient inaccessibles. La récente publication d'un coffret de deux disques DVD sur le compositeur genevois illustre bien notre propos.

Sur le premier DVD figure d'abord une émission que la Télévision suisse romande avait consacrée à Martin à l'occasion de ses 80 ans, en 1970. Il s'agit d'un entretien d'une heure et demie (!) réalisé à Naarden, le domicile hollandais du compositeur, où il s'était installé à la fin des années 40 (sa femme Maria est hollandaise). Voilà un document passionnant à plus d'un titre. Frank Martin parle de sa famille à Genève,

de sa formation musicale, de l'influence du grand Jean Sébastien Bach (l'écoute, vers 11 ans, de la *Passion selon saint Matthieu* fut un bouleversement unique dont un des fruits sera, quarante ans plus tard, la création de l'oratorio *Golgotha*, la plus grande *Passion* mise en musique depuis Bach). Il évoque également sa relation avec Ansermet qui créa plusieurs de ses œuvres et lui manifesta un soutien indéfectible, avec Paul Sacher, peut-être le plus grand mécène de la musique au XX^e siècle, «qui vous commande des choses qu'on a envie d'écrire»; on le voit discuter interprétation avec Victor Desarzens lors d'une répétition du *Vin herbé*. Mais là où Frank Martin nous intéresse davantage, c'est quand il parle de son esthétique, de sa recherche d'un langage personnel, de son travail de compositeur, simplement, avec une grande humilité, sans jargon; ainsi, pour illustrer sa manière de composer, nous emmène-t-il dans sa serre; la croissance lente des plantes devient la métaphore de son propre processus créateur: d'un thème musical, parfois très mince, sort petit à petit l'œuvre; Martin retrouve dans la nature la poussée lente, progressive, organique, surtout pas mécanique, telle qu'elle se manifeste dans sa création. Ceci explique son scepticisme face à l'avant-garde des années 50-60: l'œuvre d'art ne peut être pour lui la mise en œuvre d'un procédé purement technique, le fruit d'un système, aussi subtil et élaboré soit-il. Il ne s'est pas pour autant désintéressé de procédés comme le dodécaphonisme de Schoenberg, qu'il emploie parfois, mais dans un but uniquement expressif, sans détruire le sentiment tonal.

Car Martin se considère avant tout comme un «classique» qui recherche dans son œuvre de créateur, au travers des pires complexités, la simplicité et la pureté, celles-ci étant données de temps en temps, comme le précise le compositeur avec cette humilité que nous relevons précédemment.

Un autre moment fort de ce film, c'est celui où Martin, entre son piano et sa table de travail, joue, puis mime sa musique, cigarette au bec, en oubliant complètement la caméra qui le filme. Quelques minutes qui valent à elles seules l'achat de ce coffret!

En complément à cette émission, un second entretien non moins intéressant à Naarden, d'une quinzaine de minutes, un autre à l'occasion de la première à Genève du *Mystère de la Nativité*, enfin un montage audiovisuel sur la vie et l'œuvre du compositeur, malheureusement très «amateur» dans le mauvais sens du terme (cela saute du coq-à-l'âne et la synchronisation images-sons laisse à désirer: par exemple apparaît à l'écran la partition de *In Terra Pax* alors qu'on entend le début du *Golgotha*...).

Le deuxième DVD est entièrement audio, on y trouve 25 œuvres (environ quinze heures de musique sur un seul disque, l'équivalent de 15 CD!) à l'enregistrement desquelles le compositeur a participé, soit comme chef d'orchestre (Orchestre de chambre de Lausanne ou de la Suisse romande, mais aussi, excusez du peu, Berliner Philharmoniker!) ou pianiste (remarquable), soit à la préparation de l'œuvre. La plupart de ces enregistre-

ments avaient jadis connu un report en CD, mais étaient épuisés dans le commerce; on trouve deux inédits, les *Poèmes de la Mort* sur des textes de Villon, pour trois voix d'hommes et trois guitares... électriques (Martin a toujours manifesté un intérêt pour des sonorités nouvelles), enregistrement hélas très médiocre, et l'indispensable *Cornet* sur les textes de Rilke, édité spécialement pour la sortie de ce coffret, avec Ria Bollen, contralto, et bien sûr Frank Martin dirigeant l'orchestre.

Inutile d'insister davantage: ce coffret est, malgré quelques négligences éditoriales, une référence absolue.

FRÉDÉRIC MONNIER

Référence: *En compagnie de Frank Martin*, 2 DVD (distr. Disques Office).

¹ On peut regretter que ce soient souvent les mêmes: pourquoi n'entend-on par exemple jamais son *Requiem*, créé à la cathédrale de Lausanne en mai 1973?

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

La fin de l'autorité?

C'en est fini de l'autorité. Voilà ce que proclame le philosophe français Alain Renaut dans un ouvrage¹ paru en septembre 2004.

Renaut ne se borne pas à constater la déliquescence de l'autorité, définie par lui comme un pouvoir indiscuté, il s'en félicite. Elle est incompatible avec les valeurs de liberté et d'égalité que l'auteur, démocrate triomphant, considère comme des acquis irréversibles. Toute tentative nostalgique de restaurer l'autorité est promise à l'échec.

Seulement, concède Renaut, son effacement progressif crée un malaise à l'école, dans la famille, la justice et la médecine. Dans ces domaines, où plus de deux cents ans après la Révolution, la démocratie n'avait pas encore déployé tous ses effets, les personnes sont véritablement désorientées par les progrès de l'égalité. Il faut trouver un remède à cette «perte des repères».

«Tu te donnes à toi-même la forme que tu préfères!»: cette exclamation émerveillée de Pic de la Mirandole symbolise la modernité, mais quelle forme faut-il préférer? Autrefois, la contrainte exercée par la tradition et la coutume facilitaient les choix de vie. Aujourd'hui, les individus doivent délibérer en eux-mêmes pour trancher les questions qui se posent (Quel métier choisir? Faut-il étudier? Se marier? Avoir des enfants? etc.). Plus rien ne va de soi. Cette incertitude angoissante est le prix à payer de la liberté.

Selon Alain Renaut, on ne peut soigner le malaise moderne que par un surcroît de modernité. En proclamant que les hommes naissent libres et égaux en droits, les Lumières ont libéré l'humanité de l'esclavage. On est passé de «l'argument d'autorité à l'autorité de l'argument». La démocratie a permis à chaque individu souverain de défendre ses intérêts. Les hommes ont délégué une partie de leur souveraineté à un pouvoir chargé par contrat de défendre les libertés individuelles contre les prédateurs. Le contrat est provisoire et réversible. En procédant à des élections régulières, les citoyens se garantissent contre les excès du pouvoir. Les chefs démocratiquement élus rendent des comptes. Ils ne bénéficient plus de l'autorité grâce à laquelle les rois, par exemple, augmentaient leur pouvoir en se réclamant de la faveur divine. Le pouvoir ne sera plus jamais accru par une autorité fictive. Les progrès amenés par la démocratie sont tels qu'il est impensable de revenir à l'Ancien régime. L'égalité et la liberté sont les *a priori* de toute pensée politique digne de ce nom. Y renoncer serait comme abandonner les principes qui ont guidé la science moderne depuis Galilée.

La démocratie bienfaisante repose sur la discussion. Afin de lever la gêne où nous plonge l'effondrement de l'autorité, la discussion et les procédures démocratiques seront généralisées. Ainsi les parents géreront la famille en collaboration avec leurs enfants, considérés comme de «petits hommes». La majorité civique sera abaissée à 16 ans. Les maîtres débattront des objectifs d'enseignement avec leurs élèves. Les juges négocieront les peines avec les délinquants et les victimes. Les médecins et leurs patients travailleront ensemble à la santé, appuyés par des réseaux de psy-

chologues et de travailleurs sociaux. En politique, la délibération sera décentralisée à tous les étages de la société afin d'éviter le double écueil menaçant toute démocratie: le pouvoir des experts ou le recours au chef charismatique. Les citoyens discuteront de tout ce qui les concerne. Les hommes politiques seront chargés de présenter les problèmes, d'éduquer les gens à l'argumentation rationnelle et d'animer des forums de discussion.

Dans tous les domaines évoqués, il faudra autant que faire se peut évacuer les résidus hiérarchiques. L'inégalité du maître et de l'élève ou celle du père et des enfants sera tolérée à titre provisoire et nécessitera une reconnaissance contractuelle.

Que penser de cet enthousiasme démocratique? L'auteur s'étonne que les principes modernes aient mis tant de temps à déployer leurs effets. Ne serait-ce pas l'indice qu'ils heurtent trop la réalité? Nous ne partageons pas le préjugé individualiste de Renaut. Le monde physique est peut-être composé d'atomes, mais la société n'est pas un agrégat de volontés libres et égales. C'est l'appartenance à un groupe qui permet aux individus d'exister. Famille, clan, tribu, ethnie ou nation encadrent la personne dès qu'elle apparaît. Robinson Crusoë, tout isolé qu'il est sur son île, bénéficie des acquis de la civilisation. La nécessité de se conserver réunit les hommes. Le groupe est toujours déjà là.

Qui dit communauté, dit pouvoir. Sans l'avoir forcément voulu, certains assument la responsabilité de conduire le groupe. On leur fait confiance pour mener à bien la tâche commune. Ils exercent l'autorité. Alain Renaut se fait une image fautive de l'autorité. Il s'agirait selon lui d'un accident de l'histoire destiné à être aboli quand les hommes retrouveront l'autonomie parfaite dont ils jouissaient dans l'état de nature. Les marxistes et certains libéraux, qui partagent le préjugé selon lequel l'homme fut bon à l'origine, imaginent qu'un jour l'autorité s'effondrera et que la coexistence harmonieuse des individus s'établira sur ses débris. En réalité, le bonheur des personnes est et restera à jamais imparfait dans ce monde. En outre, l'autorité a toujours été contestée. L'histoire regorge de désobéissances, de rébellions, de révolutions, et on n'a pas commencé à discuter en 1789. Les *Dialogues* de Platon et la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin, entre autres, montrent que dans l'obscur passé pré-révolutionnaire, on savait aussi mettre en question les idées les mieux établies. L'autorité n'est pas qu'un surpouvoir d'essence religieuse qui étoufferait dans l'œuf toute contestation. Certes, l'autorité vraie vient d'en haut, mais cela ne la garantit pas contre l'insoumission. Elle n'est pas donnée une fois pour toutes. Sa durée repose sur la confiance qu'elle inspire. Les subordonnés acceptent l'autorité du chef s'ils savent que, sous sa direction, l'entreprise commune sera menée à terme. L'autorité est liée à une nécessité vitale qui impose un travail commun. Quand le but poursuivi est atteint ou s'estompé, elle perd son aura, la désobéissance croît. L'autorité se travaille, elle peut se perdre ou se gagner. La maîtrise que le chef révèle dans les

situations critiques en est la pierre de touche.

Alain Renaut se réjouit de la fin de l'autorité parce qu'il a une vision progressiste de l'histoire. Au début étaient la liberté et l'égalité. Puis vinrent le groupe hiérarchisé, l'autorité, l'oppression exercée par la tradition. Depuis deux siècles, la démocratie nous ramène vers l'état de nature. On a accepté l'égalité politique, l'égalité des sexes, des races, des nations. On commence à admettre les droits des minorités sexuelles, des enfants, voire des animaux. Si, dans la société multiculturelle, certains s'entêtent pour des motifs religieux à refuser le dialogue, ils devront être contraints à s'intégrer à l'univers laïc de la délibération. Comme beaucoup de ses pairs, Alain Renaut ne recule pas devant le paradoxe de la liberté obligatoire ni devant celui de la similitude dans la différence. Un député chiraquien a récemment déclaré que les Turcs enrichiront l'UE de leurs différences à condition qu'ils adoptent les mêmes valeurs fondamentales que les autres Européens!

Alain Renaut pose le faux problème suivant: comment éduquer les enfants à la liberté et à l'égalité dans une structure inégalitaire comme l'école où on ne peut négocier certains contenus (la grammaire, la politesse...)? Nous lui en suggérons un autre: pourquoi la démocratie a-t-elle besoin d'une armée, institution hiérarchisée, pour défendre ses valeurs? La réponse est que ni l'école ni l'armée n'ont pour vocation de promouvoir l'égalité et la liberté. L'école fournit les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un jugement vrai. L'armée protège les intérêts vitaux d'un pays. La structure hiérarchique de ces deux institutions est déterminée par la nature de leur tâche. Des maîtres aident les enfants à s'extraire de leur dépendance. Le chef militaire conduit des hommes dans des situations extrêmes. Les procédures démocratiques, elles, empêchent de remplir ces missions. Pour conjurer sa crainte de l'inégalité, Renaut appelle les enfants des «petits hommes». Il consent à voir dans leur immaturité une limite «pour ainsi dire naturelle». Le «pour ainsi dire» est parlant. Qu'y a-t-il pourtant de choquant à penser que la liberté n'est pas donnée d'un coup, mais qu'elle se forme sous la direction d'un maître? Et si, après

tout, l'autonomie absolue n'était pas si désirable pour chacun?

Renaut ne s'aperçoit pas que l'égalité et la liberté entendues comme droits augmentent non pas l'autonomie individuelle, mais le pouvoir de l'Etat.

Ainsi, parlant de la déclaration des droits de l'enfant de 1989, il craint que les libertés reconnues (par exemple le droit à une vie privée...) n'entrent en conflit avec l'obligation qu'ont les parents de protéger leurs rejetons. Renaut préconise qu'un comité de sages rédige un document d'accompagnement destiné à expliquer aux parents comment se sortir des imbroglios créés par la déclaration de 1989. Il ne fait pas de doute que c'est l'Etat qui nommera le comité et vérifiera (par le biais d'offices de protection de la jeunesse...) si les parents respectent bien les droits de l'enfant.

Renaut constate aussi sans émotion particulière que la définition de la santé² proposée par l'OMS en 1946, où la santé équivaut au bonheur, appelle la fin de la médecine libérale. Les patients recherchent la santé parfaite et les pauvres médecins généralistes ne sont plus à la hauteur de l'exigence. Leur autorité s'envole. Les spécialistes, les psychologues et les médecines parallèles sont mis à contribution sans plus de succès pour des coûts exorbitants. L'Etat finit par créer et contrôler des «réseaux de santé pluridisciplinaires» afin de donner un contenu au droit à la santé reconnu à chaque citoyen.

* * *

L'idée que la société, avec l'inégalité et l'autorité qui lui sont consubstantielles, puisse disparaître un jour pour laisser place à des individus autonomes, égaux et heureux, est une utopie. L'histoire a montré que les utopies produisent des effets opposés à ceux qu'elles promettent. Il ne faut pas souhaiter la fin de l'autorité. Ce serait aussi le début d'une oppression inédite.

JACQUES PERRIN

¹ Alain Renaut, *La Fin de l'autorité*, Flammarion 2004.

² «Etat complet de bien-être physique, mental et social ne se caractérisant pas uniquement par l'absence de maladie ou d'infirmité.»

*Il n'y a pas d'absurdité
en laquelle l'homme moderne ne soit capable de croire,
pourvu qu'il évite ainsi de croire en Jésus-Christ.*

Nicolás Gómez Dávila

Aspects de la vie vaudoise réunis par Frédéric Monnier

Un disque de fanfare

(ar) En prolongement du Bicentenaire de 2003, la Fanfare de la police cantonale vaudoise a enregistré un disque de bonne facture, sous la direction de Jean-Christophe Monnier. On peut notamment y entendre la Marche officielle du Bicentenaire, la Marche vaudoise composée par Jacques-Dalcroze pour le Centenaire de 1903 et l'Hymne vaudois du Colonel Rochat.

[CD à commander à la Fanfare de la police cantonale vaudoise, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne, ou sur Internet: www.fpcv.net].

Chronique sportive

(ar) Pour la troisième fois consécutive, l'équipe de La Tour-de-Peilz a gagné le championnat suisse de *Inline-hockey* (patins à roulettes en ligne). En finale, les hockeyeurs vaudois ont battu les Jurassiens de Courroux en deux parties (8-5 et 5-4). Bravo à eux!

A travail égal, salaire égal

Quand le juge fixe le salaire

Le slogan est bien connu; il fait appel à notre sens de la justice. Mais qu'est-ce qu'un «travail égal»?

Si l'employeur est une commune, un canton ou une institution subsidiée par les pouvoirs publics, les salaires sont fixés dans des tabelles officielles, d'application générale et obligatoire. Mais, dans le secteur privé, c'est la loi de l'offre et de la demande qui est la règle, largement tempérée par des usages ou même des conventions collectives dans quelques branches. Il n'en demeure pas moins que certains employeurs paient mieux que d'autres; il vaut mieux travailler dans le secteur bancaire que chez un artisan, en tout cas lorsque la bourse est performante. Des différences de salaires parfois importantes existent entre employés d'une même entreprise. L'égalité de salaire n'est pas garantie.

Mais la guerre des sexes menace. Les femmes, tout comme les hommes, bénéficient d'une norme protectrice face à leurs collègues de l'autre sexe. L'art. 8 al. 3 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 prévoit que «L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale». Cette disposition constitutionnelle est concrétisée dans la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes de 1995, qui précise que quiconque subit une discrimination salariale en raison de son sexe peut exiger de son employeur, en faisant appel aux

tribunaux si nécessaire, le paiement de la différence de salaire non justifiée.

Il suffit à l'employé de rendre la discrimination vraisemblable. C'est à l'employeur d'apporter alors la preuve que les apparences sont trompeuses (le salaire inférieur est justifié par des motifs objectifs non liés au sexe: âge, compétence, formation, etc.) ou qu'il y a des raisons majeures à la base de la différence (difficultés budgétaires, situation conjoncturelle, etc.). Ainsi, l'employeur est suspecté de traitement discriminatoire dès que les salaires d'un homme et d'une femme diffèrent alors que le poste de travail est équivalent. Le patron supporte le fardeau de la preuve; position inconfortable dans tout procès. Il faut analyser en détail les tâches de l'un et de l'autre employé, ses compétences, sa formation, son expérience, son comportement, ses qualités, ses défauts, etc. Le juge fait appel à un expert qui dépose un rapport. La procédure est longue et coûteuse alors que la loi la dit simple, rapide et gratuite.

Le Tribunal fédéral a tranché à fin 2003 le cas d'une juriste d'une société multinationale qui avait ouvert action en 1996. La procédure a d'ailleurs dû être coûteuse car la juriste en question, après avoir gagné son procès devant le Tribunal fédéral, a ensuite contesté la note d'honoraires de son avocate devant la même autorité. Belle constance!

Si la jurisprudence actuelle de notre Haute Cour se développe dans le sens esquissé récemment, on peut craindre une dérive vers la fixation de tous les salaires par le juge. La méthode d'analyse utilisée dans le dernier arrêt du Tribunal fédéral permet en effet de fixer le «juste salaire» non plus sur la base d'une comparaison entre le travail et le salaire de deux personnes de sexe différent mais de façon «objective», dans le cadre de l'échelle salariale de l'entreprise, même si cette échelle n'existe pas. On en arrive ainsi à une grille salariale fixée par un expert, figée, sans plus aucune souplesse. Va-t-on transformer les entreprises privées en succursales des collectivités publiques?

Toutes ces questions sont abordées par Sophie Paschoud dans la dernière livraison (automne 2004) des *Etudes & Enquêtes* du Centre Patronal, intitulée «Quand le juge fixe le salaire»¹.

Après une analyse juridique précise et claire des bases légales, l'auteur étudie quelques cas tranchés par le Tribunal fédéral. Elle en tire

ensuite les conséquences dans un chapitre intitulé «De l'idéologie au droit, du juge au justicier» et conclut: «Il n'est pas admissible que l'idéologie égalitaire amène à des solutions d'une telle absurdité, excessivement lourde d'un point de vue administratif et particulièrement néfaste pour l'ambiance et les rapports humains au sein de l'entreprise».

Cette contribution du Centre Patronal arrive à point nommé. Elle attire l'attention sur une dérive qu'il est encore possible de freiner. Les partenaires sociaux doivent conserver leur liberté pour maintenir vivant et souple le tissu économique. C'est ainsi qu'il sera en mesure de résister aux assauts, ou plutôt aux appels, de l'Est et de plus loin encore.

J.-M. HENNY

¹ *Quand le juge fixe le salaire; le point sur la jurisprudence relative à l'égalité salariale entre femmes et hommes*, Sophie Paschoud, *Etudes & Enquêtes*, Centre Patronal, Lausanne 2004; on peut passer commande au Centre Patronal, case postale 1215, 1001 Lausanne, tél. 021 796 33 00.

Revue de presse

Une voix non-conformiste

Dans *Entreprise romande* du 26.11.2004, M^{me} Victoria Curzon Price, présidente de la Société du Mont-Pèlerin et professeur à l'Université de Genève, sous le titre: «La centralisation: un obstacle à la redynamisation de la Suisse» écrit ces lignes à la fois réjouissantes et surprenantes:

Avec ses vingt-six cantons et demi-cantons et ses trois mille communes, la Suisse hérite d'un trésor inestimable: un laboratoire d'essai-erreur institutionnel inégalé dans le monde. Comme nous l'avons remarqué en introduction, personne ne sait exactement quelles réformes il faudrait entreprendre pour que la Suisse retrouve son dynamisme. [...]

Revenons au problème suisse. Pour trouver les réformes institutionnelles les moins mauvaises, il faudrait encourager un maximum d'expérimentation institutionnelle décentralisée. Or la Suisse, malgré son héritage exceptionnel, fait exactement le contraire. [...]

Ma solution pour la «crise» suisse est donc simple. Comme personne ne connaît «la» solution, il faudrait s'en remettre au processus de concurrence intercantonale et intercommunale de «trial and error». A chaque occasion qui se présente, il faudrait renforcer les organes cantonaux et affaiblir le niveau fédéral. [...]

Nous serions heureux que nos politiciens méditent – s'ils trouvent encore le temps de méditer – ces propos non-conformistes.

La Tolérance ou la tolérance

A l'intention de ceux qui prônent la Tolérance, première et unique vertu

(chrétienne de surcroît, nous dit-on), nous proposons ce texte de M. Pierre-André Stauffer («Soyez tolérants, nom de Dieu!», *L'Hebdo* du 9.12.2004):

Est-ce à dire que nous manquons de tolérance? Au contraire, nous en sommes gavés. Nous en sommes malades. La tolérance est devenue un impératif catégorique, un commandement sans condition, une prescription qui ne souffre pas d'être relativisée. Nous tolérons tout et n'importe quoi. Au point que la tolérance ne tolère plus rien auprès d'elle, ni à côté d'elle. Elle est devenue une sorte d'ordre moral et social, auquel chacun doit se plier de bonne grâce, sous peine de se voir accuser d'obscurantisme. Pas de tolérance pour les ennemis de la tolérance. Pas de tolérance donc, ou le moins possible, pour les religions dont on sait qu'elles retardent toujours d'une guerre ou d'une révolution sexuelle.

Après avoir souligné les contradictions auxquelles conduit la Tolérance conçue comme une vertu suprême, M. Stauffer conclut:

La tolérance, la vraie, si peu exaltante quelle soit, est une solution minimale; en attendant que les hommes puissent s'aimer – et là on risque de patienter longtemps – ou simplement se connaître et se comprendre, on peut toujours s'estimer heureux qu'ils commencent par se supporter.

Cette tolérance, vertu mineure, est parfois un des aspects de la charité à l'égard des personnes. Mais elle ne saurait être confondue avec une quelconque approbation de l'erreur ou du mal.

E. J.

Départ décalé en 2005

Nous présentons à tous nos lecteurs nos plus chaleureux vœux pour les fêtes de fin d'année.

Pour cause de vacances, la prochaine édition de *La Nation* (N° 1749 du 7 janvier 2005) sera préparée avec un jour de retard sur le programme habituel. Les abonnés desservis par un petit bureau de poste la recevront le samedi 8 janvier, ceux habitant les grandes villes le lundi 10.

Réd.

Le Coin du Ronchon

Christoph B., un an après L'an I de la Terreur

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais un certain Christoph B. a été élu au Conseil fédéral il y a une année.

Depuis une année, jour après jour, une brigade de journalistes le suit, l'observe, le guette, l'épie, le sonde, le dissèque, lit dans ses pensées, décode ses sentiments les plus profonds, porte un jugement sévère sur ce qu'il a dit, sur ce qu'il n'a pas dit, sur ce qu'il a fait, sur ce qu'il n'a pas fait. A chaque geste du ministre, l'éditorialiste en faction décèle des malaises, des craintes, de l'arrogance, des contradictions, des négligences coupables, des stratégies dangereuses, des intentions sournoises, des tentatives de putsch, des dérives totalitaires, un interventionnisme excessif, une méconnaissance des dossiers, un excès de rigueur, un manque de rigueur, ou tout autre signe d'incompétence et de méchanceté. Ce que Christoph B. dit est scandaleux. Ce qu'il ne dit pas l'est plus encore, car il le pense.

L'insupportable présence du Diable au sein des Six Sages est ainsi devenue une rubrique régulière de la presse romande. Et la célébration de l'an I de la Terreur a permis d'en remettre une couche. Sur un ton savamment professionnel, on évoque comment il a brisé l'harmonie du Conseil fédéral, com-

ment il a dicté ses choix à toute l'administration fédérale, comment il a privilégié son parti, comment il gouverne toute la Suisse d'une main de fer. On évoque un bilan «encore assez maigre» (Pierre Veya dans *Le Temps*), «plutôt négatif» (François Cherix dans *24 heures*). Ces deux quotidiens avaient d'ailleurs choisi le même titre, mot pour mot: «Un an après». Original. Décoiffant. Chez tous les commentateurs, les mêmes commentaires, avec exactement les mêmes mots, les mêmes phrases, les mêmes expressions, les mêmes appréciations, les mêmes idées, si tant est qu'on puisse encore parler d'idées face à une production définitivement homologuée et uniformisée.

Face à la surface lisse de l'«opinion journalistique officielle» en Suisse romande, l'ignoble M. Corne-de-Cerf, subventionné par l'argent de nos impôts pour aller vomir sa haine de la Suisse à Paris, apparaît presque comme un original. Un original même assez bon marché, car les 180'000 francs qu'on lui a filés pour qu'il puisse badigeonner son cloaque ne sont rien en comparaison des salaires additionnés des trop nombreux éditorialistes que nous entretenons chez nous.

LE RONCHON